

LE GARDANGEOIS

Avril 2024

En avril, je bouge
à ma façon



Dossier TOUGO—Avril

6

Avis public—Projet règlement 909-24

18

Ange
Gardien

CONSEIL MUNICIPAL

Yvan Pinsonneault, maire

y.pinsonneault@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Rhéal Grenier, district 1

r.grenier@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Éric Ménard, district 2

e.menard@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Jonathan Alix, district 3

j.alix@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Charles Choquette, district 4

c.choquette@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Benoit Pepin, district 5

b.pepin@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Marie-Ève Goos, district 6

me.goos@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Prochaine séance du conseil et parution du
prochain bulletin :

13 mai 2024

MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

249, rue Saint-Joseph

Ange-Gardien (Québec) J0E 1E0

Tél. : 450 293-7575

Télec. : 450 293-6635

Courriel : info@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Web : www.municipalite.ange-gardien.qc.ca ou www.infoange.ca

Facebook : www.facebook.com/ComitedesloisirsAngeGardien

Heures d'ouverture régulières :

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h

Vendredi : 8 h 30 à 12 h 30

BIBLIOTHÈQUE RUTH BENOÎT

249, rue Saint-Joseph

Ange-Gardien (Québec) J0E 1E0

Téléphone : 450 293-7567

Courriel : biblio@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Heures d'ouverture régulières :

Mardi : 14 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h

Jeudi : 18 h 30 à 20 h

FERMÉE LE 18 AVRIL 2024

Mot du maire	3
LOISIRS	
Activités au gymnase	4
Camp de jour Youhou	5
FADOQ	5
Dossier TOUGO—En avril, je bouge à ma façon	6
MADA—Conférences	7
Bibliothèque Ruth Benoît	8
Procès verbal	9
Chroniques municipales	16
Commanditaires	22
Calendrier, organismes	24

Le camp de jour!



Vous l'avez sans doute vu dans les dernières éditions de votre mensuel **Le Gardangeois** et sur le panneau d'affichage à l'entrée du village, la période d'inscription pour que vos enfants fréquentent le camp de jour estival 2024 qui se tiendra dans nos installations d'Ange-Gardien bât son plein, tout comme la période d'embauche des animateurs et animatrices de camp qui les divertiront.

Plusieurs d'entre vous ont sans doute aussi vu dérouler des commentaires sur les réseaux sociaux à propos du camp de jour de la saison estivale 2023.

Loin de moi l'intention de contredire ni même de répondre à ces messages, mais j'apporterai toutefois des précisions.

La Municipalité d'Ange-Gardien a en effet confié la gestion d'un camp de jour estival sur son territoire à La Zone Youhou qui compte 25 ans d'expérience et le camp Youhou! Ange-Gardien est certifié par l'Association des camps du Québec. Il atteint donc les plus hauts standards en fait de camp de jour.

Cela ne garantit toutefois pas que des événements non souhaitables se produisent durant la saison du camp, d'où l'importance de compter sur une équipe de gestion chevronnée qui saura intervenir promptement et efficacement. L'an dernier, les situations qui ont été rapportées avaient toutes été traitées par l'équipe de direction de La Zone Youhou et des suivis avaient été fait auprès des parents, de tous les animateurs, de la coordonnatrice et, bien sûr, auprès de la Municipalité.

Pour la saison 2024, La Zone Youhou nous garantit que nous compterons sur un coordonnateur avec plusieurs années d'expérience, une équipe d'animation renouvelée et plus expérimentée, de nouvelles ressources terrains, soit des coordonnateurs régionaux, et que plus de visites sur le terrain seront effectuées chaque semaine. À cela s'ajoute les visites régulières du personnel de la Municipalité qui seront effectuées quotidiennement.

La Municipalité d'Ange-Gardien a choisi de confier la gestion d'un camp de jour estival à une entreprise spécialisée pour bonifier son offre et pour pouvoir compter sur des animateurs, animatrices, accompagnateurs et accompagnatrices entourés(es) par une équipe ayant une expertise dans le domaine. Chaque année, 30% des coûts d'inscription au camp de jour et des frais du service de garde sont défrayés par la Municipalité. 50% des frais de sorties sont remboursés aux parents qui en font la demande. À cela s'ajoute les salaires des accompagnateurs et accompagnatrices des enfants ayant des besoins particuliers. En 2024, un budget de 40 000 \$ est donc consenti pour soutenir les familles d'Ange-Gardien ayant des enfants d'âge scolaire.

Sachez que ce que nous souhaitons, c'est que le camp de jour d'Ange-Gardien soit une expérience enrichissante pour vos enfants, nos enfants et qu'elle fasse partie de leurs beaux souvenirs d'enfance.

Yvan Pinsonneault
Maire

Activités toujours en cours

MARCHE

Le mardi à 13h, du 2 avril au 4 juin

Le jeudi à 18h30, du 4 avril au 6 juin

Activités gratuites de marche au grand air, accompagnées de Patricia Arès, kinésiologue.

Rendez-vous devant l'église d'Ange-Gardien.

(durée d'environ 1h)

En cas d'annulation, l'information sera disponible sur notre page Facebook—Comité des loisirs de la Municipalité d'Ange-Gardien

PICKLEBALL & BADMINTON LIBRE

Clientèle : Adultes

Date : le mardi jusqu'au 30 avril (sauf le 9 avril)

Horaire : 18h30-21h

Endroit : Gymnase de l'école Jean-XXIII

Coût : 2,50\$/30 min, payable sur place

Note : Aucune inscription requise. Réservation en ligne suggérée. Consulter le www.infoange.ca pour les changements et les réservations.

Matériel requis : Souliers de sport obligatoires. Possibilité de prêt de raquette/volant sur place avec pièce d'identité



SAISON 2024

BASEBALL BROME-MISSISQUOI



BASEBALL MINEUR

RESPONSABLES : Yanick Arpin et Eric Larose

COURRIEL : baseballbromemissisquoi@hotmail.com

CLIENTÈLE : 4 à 22 ans - Garçon et fille (Équipe mixte, Possibilité de faire des équipes féminines si suffisamment de joueuses dans la catégorie).

HORAIRE : Selon l'horaire de la ligue, vers 28 mai 2024 jusqu'à la fin août 2024.

ENDROITS : Sur les terrains de la ligue (Farnham, St-Alphonse, Brigham, Ange-Gardien, Ste-Brigide,

INSCRIPTIONS ÉTÉ 2024 Date Limite 1 Mai:

Adamsville).

		Tarif	(Avant le 1 ^{er} Avril 2024)
Rallye Cap*	(4 à 7 ans)	Né en 2017-2020 / 125\$	(125\$)
9U/Grand Chelem	(8-9 ans)	Né en 2015-2016 / 225\$	(200\$)
11U	(10-11 ans)	Né en 2013-2014 / 275\$	(250\$)
13U	(12-13 ans)	Né en 2011-2012 / 285\$	(260\$)
15U/16UF	(14-15/16 ans)	Né en 2009-2010/F2008/ 300\$	(285\$)
18U/21UF (Regional)	(16-17-18/21ans)	Né en 2006-2008/F2003 / 345\$	(320\$)
Junior BB	(19-20-21-22)	Né en 2002-2005 / 390\$	(390\$)



Inscription en ligne

[baseballBromeMissisquoi/](https://www.facebook.com/baseballBromeMissisquoi/)





**LES INSCRIPTIONS
DU 18 MARS AU 10
JUIN 2024**



**RENDEZ-VOUS AU
YOUHOU.ZONE
514 931-6850**

Ange
Gardien



Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale aura lieu le lundi 13 mai 2024 à 19h30 à la salle des Chevaliers de Colomb, au 1190 rue Notre-Dame à Saint-Césaire.

Le rapport d'activités, le rapport des états financiers ainsi que les projets pour l'année 2024 seront les sujets principaux lors de cette assemblée.



Le club FADOQ invite ses membres à l'assemblée générale annuelle, **le dimanche 28 avril 2024 à 13h** à la salle municipale. À cette réunion, nous discuterons de nos faits et gestes et de vos attentes envers le club.

Au plaisir de vous voir!

Une confirmation de votre présence sera bien appréciée, il y aura des prix de présence.

Suzanne, présidente 450-293-4504

Manon 450-337-0917

Claudette 450-293-2217

Les mardis, mercredi et vendredi 18h00

Pétanque



Les mardis et jeudis 13h00 à 16h

Cartes et jeux de sociétés

BINGO

Les 2e et 4e mercredi du mois à 13h



Danse en ligne

Vendredi de 10h à 11h jusqu'au 19 avril 2024

*le 29 mars, le cours aura lieu

Pour vous inscrire, contactez Mme Manon Picard
au 450-337-0917

Bienvenue aux personnes de 50 ans et plus.



En avril, je bouge à ma façon

Ce printemps, on saisit l'élan et on se met en mouvement! Il y a des idées d'activités pour tous les goûts: s'initier à la course à pied, jouer au parc, découvrir de nouveaux sports, augmenter son cardio ou simplement se promener en ville ou dans la nature. Bouger dehors, à sa façon, ça fait tant de bien!

Parce que bouger ne devrait pas être bien compliqué, on opte pour des activités qui se font à la maison, dans le quartier ou un parc près de chez soi. Sans compter les activités organisées par les municipalités, souvent offertes gratuitement ou à faible coût.

Inspiration, conseils, motivation: voici tout ce qu'il vous faut dans ce dossier pour passer un printemps tout en mouvement!

ASTUCE TOUGO

**Trop souvent en activité physique, on se demande «Qu'est-ce que je devrais faire?» Essayez plutôt «Qu'est-ce que j'ai envie de faire?»
Les possibilités s'élargissent et deviennent beaucoup plus
invitantes et amusantes!**



À LIRE

Des articles qui vous invitent à bouger près de chez vous.



Marcher, c'est bon pour le cardio!

Thème: Marche



Programme d'entraînement cardio-tonus

Thème: Exercices et entraînements
Collaborateur: **Claudia Labrosse**



Se déplacer à vélo: mythes et réalités

Thème: Vélo

ET BIEN PLUS ENCORE... VISTIEZ LE SITE MONTOUGO.CA

Source : Article tiré de montougo.ca, un site Web qui fait la promotion des saines habitudes de vie. Reproduit avec permission.



Dîner et conférences mardi 30 avril 2024



Buffet froid de la Popote dès 11h30 (6\$ payable sur place).
Réservez votre repas lors de la réservation pour les conférences

Conférence sur le diabète et l'hypertension

13h à 13h30

Conférence présentée par Alexandre Robichaud, pharmacien propriétaire affilié à Familiprix.

Venez en apprendre plus sur le diabète et les valeurs de glycémie. Apprenez à comprendre les chiffres sur les appareils pour mesurer l'hypertension et les risques de l'hypertension sur la santé.

Conférence interactive, apportez vos questions!

Pause de 13h30 à 13h45

Conférence Ma santé en premier

13h45 à 14h45

Conférence axée sur la saine alimentation des aînés et démystification de quelques croyances pour faire une mise à jour sur la nutrition, présentée par une nutritionniste. Les sujets abordés :

- Quelle est la recette d'une alimentation saine et pourquoi a-t-on de la difficulté à s'y tenir?
- Nutriments et comportements protecteurs dans la prévention des maladies chroniques
- Comment s'y retrouver parmi toute l'information contradictoire qu'on peut lire sur le web?
- Démystifiez les croyances populaires et apprenez à déjouer les stratégies marketing et à faire des choix sains
- Des conseils pour rendre ses repas réconfortants plus équilibrés.

Réservez votre place auprès de Jennie Rainville au 450-293-7575 # 228 ou par courriel au j.rainville@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Heures d'ouverture

Mardi : 14h à 17h et 18h30 à 20h Jeudi : 18h30 à 20h

Nouveautés

ADULTES

Quelqu'un d'autre—Guillaume Musso

La Delle Alvenia—Marthe Laverdière

Winchester v.1, 2, 3—Audrée Mc Nicoll

Chez les Paquette—Lucy-France Dutremble

Slammed v.1, 2, 3—Colleen Hoover

Vivre, aimer, souffrir et recommencer—Etienne Drapeau

JEUNESSE

Le loup qui adorait les dinosaures—Orianne Lallemand

Dans les souliers d'Amédée—Véronique Lambert

Mina et la bête—Véronique Merola

Ti-Guy la Puck 2.0 Duo gagnant v.6—Geneviève Guilbault

Les méchants / regarde donc qui parle v.18—Aaron Blabey

Savais-tu spécial dégueu—Bergeron-Quintin-Sampar

Les Mythics / Thetys v.20—Patrick Sobral

Coup de cœur thématique :
Militaires et guerre

**LA BIBLIOTHÈQUE SERA
FERMÉE LE 18 AVRIL 2024**

Un grand merci à Micheline pour tous
les heures du conte.

Félicitations à la famille Boulay,
gagnante du tirage de lapin de Pâques!



Procès-verbal Séance ordinaire du 11 mars 2024

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 11 mars 2024, à 19 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Charles Choquette, Mme Marie-Ève Goos, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire

Madame Brigitte Vachon, directrice générale également présente

RÉSOLUTION 03-057-24 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 12 FÉVRIER, 18 H 30

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 12 février, 18h30.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-058-24 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER, 19 H

Il est proposé par Mme Marie-Ève Goos, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février, 19 h.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-059-24 ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2024

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer du 1^{er} au 29 février 2024.

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

Fournisseurs	283 329.78\$
Salaires	49 704.33\$

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 03-060-24 DEMANDE DE COMMANDITES DE DIVERS ORGANISMES

En réponse aux demandes d'aide financière reçues depuis la dernière séance du conseil, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'appuyer les organismes suivants:

- École de danse Cabriole: Espace publicitaire de 50,00 \$ pour le spectacle du 20 avril 2024.
- Agricultrices Montérégie Est : Achat de deux (2) billets au coût de 90 \$ pour le Gala des Agricultrices du Québec qui se tiendra le 13 avril prochain.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 909-24 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN EN 6 DISTRICTS ÉLECTORAUX

M. Jonathan Alix donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, un projet de règlement numéro 909-24 concernant la division du territoire de la Municipalité d'Ange-Gardien en 6 districts électoraux.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 909-24 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN EN 6 DISTRICTS ÉLECTORAUX

M. Jonathan Alix dépose le projet de règlement numéro 909-24 concernant la division du territoire de la Municipalité d'Ange-Gardien en 6 districts électoraux.

RÉSOLUTION 03-061-24 ANNULATION DE SOLDE RÉSIDUAIRE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 885-22 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE RÉELLE DE 1 590 002 \$ ET UN EMPRUNT RÉEL DE 786 900 \$ POUR LA RÉFECTION DU RANG CASIMIR

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 885-22 à un coût moindre que celui prévu initialement;

Considérant que le coût réel des travaux s'élève à 1 590 002 \$;

Considérant que le financement permanent de cette somme a été effectué;

Considérant qu'il existe un solde de 87 026 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 885-22 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que:

1. Le montant de la dépense du règlement numéro 885-22 soit réduit de 1 753 958\$ à 1 590 002\$;
2. Le montant de l'emprunt du règlement 885-22 soit réduit de 873 926 \$ à 786 900 \$.

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-062-24

TARIFICATION POUR LA LOCATION DES SALLES COMMUNAUTAIRES

Considérant les améliorations apportées dans les locaux du sous-sol afin de les rendre accessibles à la population d'Ange-Gardien sous forme de location pour des activités;

Considérant les résolutions numéros 05-116-22, 09-199-23 et 01-019-24 qui fixaient les conditions de location des salles;

En conséquence, il est proposé par Mme Marie-Ève Goos, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'apporter les modifications suivantes :

SALLES	PRIX DE LOCATION	DÉPÔT DE GARANTIE (remboursable)
Salle rez-de-chaussée	150 \$	150 \$
Salle rez-de-chaussée avec cuisine	250 \$	150 \$
Salle sous-sol (sans jeux)	100 \$	150 \$
Salle sous-sol (avec jeux)	150 \$	150 \$

Il est également résolu que le tarif pour un bénévole de la Popote roulante pour la salle du rez-de-chaussée avec cuisine soit établi à 200 \$ avec le dépôt de 150 \$.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 03-063-24

DEMANDE D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE MANTEAUX

Considérant que le Service des incendies a demandé une contribution financière pour l'achat de nouveaux manteaux à l'effigie du Service des incendies d'Ange-Gardien, il est proposé par

M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser que la Municipalité contribue pour 50 % de la dépense nette relative à l'achat desdits manteaux, soit un montant de 2 220 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-064-24

PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN GRANDE-LIGNE – OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELLE

Considérant qu'une rencontre a eu lieu entre les représentants de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby et les représentants de la municipalité d'Ange-Gardien afin de procéder à la réfection du chemin Grande-Ligne;

Considérant que la dernière estimation du coût des travaux s'élève à 4 903 600 \$ et que la demande d'aide financière déposée par la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby en 2023 au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) n'a pas été retenue par le ministère des Transports eu égard à l'application des critères de sélection et au respect de l'enveloppe budgétaire disponible au PAVL ;

Considérant que, devant l'ampleur des travaux à réaliser et du coût de ceux-ci, une aide financière est nécessaire pour pouvoir rendre ladite route à nouveau sécuritaire;

Considérant qu'il y a lieu de déposer une nouvelle demande d'aide financière au PAVL incluant un argumentaire technique et économique des travaux proposés pour la réfection de la chaussée et des ponceaux;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de mandater la firme Tetra Tech QI inc. à préparer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Redressement, tel l'offre de services soumises du 4 mars 2024, au montant de 19 450 \$, plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 908-24 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU LANOUE 1^{ère} ET 2^e RÉPARTITION

M. Éric Ménard donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un projet de

règlement numéro 908-24 décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Lanoue 1^{ère} et 2^e répartition.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 908-24 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU LANOUE 1^{ère} ET 2^e RÉPARTITION

M. Éric Ménard dépose le projet de règlement numéro 908-24 décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Lanoue 1^{ère} et 2^e répartition.

**RÉSOLUTION 03-065-24
RECONDITIONNEMENT MOTEUR ET POMPE # 4 – 40 HP
RÉSERVOIR D'EAU POTABLE**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Alix et résolu d'autoriser le Groupe Méga Service à effectuer les travaux suivants:

- Le démantèlement de la pompe # 2 et la réinstallation de la pompe #4 pour un montant de 3 681,50 \$, taxes incluses;
- Le reconditionnement du moteur et de la pompe # 4 (40 HP), au montant de 14 678,65 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 03-066-24
AJOUT DE LUMIÈRE CHEMIN DU LAC BLEU & CASIMIR (ENTRE
GEAIS-BLEUS ET PRINCIPALE)**

Considérant que la luminosité et la sécurité près des boîtes aux lettres sur le chemin du Lac Bleu et le rang Casimir entre la rue des Geais-Bleus et la rue Principale sont manquantes, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser l'achat et l'installation de deux luminaires avec la potence et le filage.

Adopté à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 906-24
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 879-21 CONCERNANT LA
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN DE RÉGULARISER
UNE SITUATION ET D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT SUR LA
RUE SAINT-JEAN DEVANT L'ÉCOLE JEAN-XXIII**

M. Rhéal Grenier donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement numéro 906-24 modifiant le règlement numéro 879-21 concernant la circulation et le stationnement afin de régulariser une situation et d'interdire le stationnement sur la rue Saint-Jean devant l'École Jean-XXIII.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 906-24
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 879-21 CONCERNANT LA
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN DE RÉGULARISER
UNE SITUATION ET D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT SUR LA
RUE SAINT-JEAN DEVANT L'ÉCOLE JEAN-XXIII**

M. Rhéal Grenier dépose le projet de règlement numéro 906-24 modifiant le règlement numéro 879-21 concernant la circulation et le stationnement afin de régulariser une situation et d'interdire le stationnement sur la rue Saint-Jean devant l'École Jean-XXIII.

**RÉSOLUTION 03-067-24
DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ (ALIÉNATION
SUPERFICIAIRE)**

Considérant la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) reçue de madame Me Catherine Beaumier-Dupont, notaire pour Ferme A & G inc., ayant pour objet l'aliénation en propriété superficière au moyen d'une division de l'objet en droit de propriété au 378, rang Séraphine;

Considérant que la création de cette propriété superficière augmenterait les opportunités d'affaires de l'entreprise et qu'elle aurait des avantages au niveau de la protection de l'entreprise agricole, de la facilité d'intégration de partenaire et du financement de ce type de projet ainsi qu'au niveau de la fiscalité;

Considérant que la Commission a déjà autorisé l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'implantation d'un site de biométhanisation pour valoriser des intrants d'origine agricole ou provenant de l'industrie agroalimentaire d'une superficie approximative de 3,36 hectares, correspondant à une partie des lots 3 517 482, 3 517 524 et 3 517 541 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville;

Considérant que la Commission a spécifié des conditions précises au projet qui a été autorisé par celle-ci le 2 mai 2023 via sa décision numéro 437 713;

Considérant que la demande du requérant est conforme à la réglementation actuelle de la Municipalité d'Ange-Gardien;

Considérant qu'il ne semble pas y avoir de conséquences négatives, encore une fois, sur les activités agricoles, puisque le terrain est déjà utilisé à des fins agricoles et que l'activité est complémentaire à l'agriculture puisqu'elle est directement liée à un produit agricole;

Considérant que le demandeur doit se procurer, avant de débiter les travaux, une autorisation ministérielle de la part du MELCC;

Considérant que les demandeurs s'engagent à respecter les normes de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, de la municipalité d'Ange-Gardien

et de tout autre palier gouvernemental;

Considérant que les objectifs de l'article 62 de la LPTAA sont respectés;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que la municipalité d'Ange-Gardien appuie la demande d'aliénation au 378, rang Séraphine de Ferme A & G inc., présentée par Me Catherine Beaumier-Dupont, à la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-068-24

DÉROGATION MINEURE – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE RÉSIDENTIEL DÉTACHÉ NE RESPECTANT PAS LA MARGE DE REcul AVANT MINIMALE, DANS LE CAS D'UN LOT TRANSVERSAL, EN COUR ARRIÈRE, AINSI QUE LA RÉGULARISATION DE L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 126 A, RUE VALLÉE – LOT 6 252 985

Considérant une deuxième demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment accessoire résidentiel détaché ne respectant pas la marge de recul avant minimale, dans le cas d'un lot transversal, en cour arrière, ainsi que la régularisation de l'implantation du bâtiment principal situé au 126 A, rue Vallée – lot 6 252 985;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme analysent la nouvelle demande et prennent en considération les éléments suivants :

- Que les requérants souhaitent désormais construire une remise afin d'entreposer des articles à usage résidentiel au 126 A, rue Vallée;
- Que les membres du comité ont analysé avec soin les nouveaux éléments transmis par les requérants suite à leur ancienne demande qui a été refusée sous la résolution numéro 01-026-24;
- Que les requérants se sont engagés à disposer de leur bâtiment accessoire « substantiellement construit » lié à leur première demande de dérogation mineure refusée, au plus tard le 15 avril prochain tel qu'il a été exigé par les Services techniques, et ce, afin que le comité ne tienne plus en considération cet aspect dans leur jugement quant à la nouvelle demande de dérogation mineure en lien avec l'article 145.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, soit des travaux déjà exécutés et de « mauvaises fois »;
- Que les requérants ont proposé un emplacement d'une fois et demie plus éloignée qu'à la première demande, qu'ils ont diminué considérablement la largeur et la superficie du bâtiment accessoire détaché afin de répondre spécifiquement à des points évoqués par le comité lors de la première demande de dérogation mineure refusée;
- Que la dimension et la vocation du bâtiment accessoire détaché ont été modifiées afin de passer d'un garage détaché à une remise détachée et que le requérant ne

souhaite plus entreposer de véhicule moteur dans le bâtiment;

- Que les membres du comité comprennent toujours les limitations des requérants quant à la réalisation de leur projet en lien avec l'impossibilité de construire un bâtiment accessoire détaché en cour arrière relativement avec la marge de recul avant, en cour arrière, de six (6) mètres de la rue Brien, la marge de recul latéral d'un (1) mètre ainsi que la distance d'un mètre et demi (1,5) de la résidence;
- Que les requérants sont également très limités quant à la construction d'une annexe au bâtiment relativement au rapport espace bâti/terrain applicable au bâtiment principal dans la zone concernée, du respect de la marge de recul avant de six (6) mètres de la rue Brien et de l'espace libre en cour latérale très restreinte;
- Que le comité comprend, encore une fois, le manque d'espace dans la maison en lien avec l'obligation des demandeurs de construire une résidence sans sous-sol à cause de la nappe phréatique très haute dans le secteur et l'emplacement du bâtiment accessoire voisin qui semble dérogatoire;
- Que les demandeurs sont conscients qu'ils ne pourront pas entreposer d'articles derrière leur bâtiment accessoire détaché ainsi que dans la marge de recul avant de la rue Brien;
- Que les requérants devront s'assurer de respecter l'ensemble des mesures fournies au comité avec exactitude ainsi que d'implanter leur remise avec une très grande précision afin de respecter l'ensemble des marges exigées;
- Que le comité juge non nécessaire d'implanter des végétaux sur leur propriété afin de créer une barrière visuelle avec le bâtiment accessoire puisque l'espace libre derrière la remise est considérable relativement à l'emprise de la rue Brien et que les requérants sont conscients qu'ils devront remettre à l'état actuel la pente arrière du terrain en la gazonnant;
- Le constat de la donnée d'implantation sur le certificat de localisation des requérants quant à la marge de recul avant non respectée relativement à l'alignement avec les bâtiments voisins du bâtiment principal;
- Que le comité a pris en considération les différents éléments quant à une première demande de dérogation refusée en 2018 et que la différence entre la donnée d'implantation projetée et la donnée d'implantation existante est très minime et qu'une marge d'erreur peut exister lors de la construction du bâtiment;
- Que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins puisque la résidence est très peu devancée;
- Que les travaux ont déjà été effectués, et ce, possiblement de bonne foi et dans le cadre d'un permis de construction;

En conséquence, et suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu:

- D'accorder la diminution de la marge de recul avant, dans le cas d'un lot transversal, en cour arrière, à 2,65 mètres au lieu de 6 mètres, comme stipulé à l'article 6.5 a), référant à

la grille des normes de la zone 503, article 6.2.1, Annexe A du Règlement de zonage numéro 617-05;

- D'accorder la diminution de la marge de recul avant du bâtiment principal, ne respectant pas l'alignement avec les bâtiments voisins, à 9,54 mètres au lieu d'être située entre 9,68 mètres et 11,5 mètres comme stipulé à l'article 6.2.3.1 du règlement de zonage numéro 617-05.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 907-24 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

M. Charles Choquette donne avis de motion que sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, un projet de règlement numéro 907-24 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

RÉSOLUTION 03-069-24 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 907-24 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

Il est proposé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 907-24 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-070-24 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE TROIS (3) MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) ET MANDAT À UN NOUVEAU MEMBRE

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme, dont le mandat sera à échéance en mars 2024, ont exprimé le désir ou non de renouveler leur mandat pour les deux prochaines années;

Considérant que M. Daniel Lacoste ne désire pas renouveler son mandat;

En conséquence, il est proposé par Mme Marie-Ève Goos, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de renouveler le mandat de : Charles Choquette, Lucie Grenier, Colombe Ménard ainsi que Manon Mercure, à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme pour les deux prochaines années et d'offrir un mandat à Mme Roxane Leclerc en remplacement de M. Daniel Lacoste.

Il est également résolu de demander aux membres du Comité consultatif d'urbanisme de suivre la formation exigée par la FQM afin de mieux comprendre leur rôle et la compréhension de leur mandat. Cette formation devra être complétée avant le 31 octobre 2024.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-071-24 FORMATION DU COMITÉ CONSULTATIF DE LOISIRS

Considérant que la municipalité d'Ange-Gardien souhaite relancer le comité consultatif de loisirs, et, à cet effet, a lancé un appel de candidatures;

Considérant que font partie d'office dudit comité madame Jennie Rainville, directrice du Service des loisirs, madame Brigitte Vachon, directrice-générale et monsieur le maire Yvan Pinsonneault;

En conséquence, au terme de l'analyse des candidatures reçues, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que madame Marie-Ève Goos, conseillère soit nommée au comité consultatif des loisirs et sera accompagné des citoyens suivants :

- Mme Geneviève Lavoie,
- Mme Geneviève Moreau
- M. Zachary Ménard

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-072-24 PROBLÉMATIQUE DU TERRAIN DE BALLE

Considérant la résolution numéro 10-215-23 concernant les mesures à prendre pour réduire les coups de circuit lors des joutes de baseball du mardi soir pour éviter que les balles se retrouvent sur des terrains adjacents;

Considérant qu'une rencontre a eu lieu le 6 février dernier avec des responsables de la balle masculine et féminine;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que le concours de coups de circuit annuel n'aura plus lieu et lors des parties, le nombre de coup de circuit sera revu à la baisse.

Il est également résolu d'autoriser l'achat d'un défibrillateur au montant de 2 728,90, taxes en sus et qu'il soit installé dans la cabane des marqueurs.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-073-24 SALAIRE POUR LES EMPLOYÉS AU POSTE D'ACCOMPAGNATEUR (TRICE) POUR LE CAMP DE JOUR 2024

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par Mme Marie-Ève Goos et résolu de rémunérer les accompagnateurs(trices) pour le camp de jour 2024 selon les recommandations de la directrice du

Service des loisirs dans son rapport administratif du 29 février 2024.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-074-24

SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DE SERVICES - ARCHITECTE

Considérant la soumission reçue pour la surveillance des travaux en architecture pour la construction du bâtiment de services, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accorder un contrat à Monty & Associé, Architectes S.A., selon l'offre de services soumise au montant de 15 000 \$, taxes en sus

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 03-075-24

SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DE SERVICES - INGÉNIEURIE

Considérant que M. Alexandre Lamarre, directeur des Services techniques a demandé à cinq (5) firmes d'ingénierie une soumission pour la surveillance des travaux pour la construction d'un bâtiment de services:

Considérant les soumissions reçues à savoir :

ENTREPRISES	Prix (Avant taxes)
St-Georges Structure et civil	24 950,00 \$
Consultants Lemay & Choinière inc.	38 916,00 \$
Consumaj inc.	Pas soumissionné
CIMA +	Pas soumissionné
EXP	Pas soumissionné

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accorder le contrat à la firme St-Georges Structure et Civil, au montant de 24 950 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-076-24

CONTRÔLE QUALITATIF ET SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE – CONSTRUCTION PATINOIRE COUVERTE ET BÂTIMENT DE SERVICES

Considérant que M. Alexandre Lamarre directeur des Services techniques a demandé à cinq (5) firmes des soumissions pour le contrôle qualitatif et la surveillance environnementale dans le cadre de la construction de la patinoire couverte et du bâtiment de services:

Considérant les soumissions reçues à savoir :

ENTREPRISES	Phase A (Taxes in- cluses)	Phase B (Taxes in- cluses)	Total (Taxes in- cluses)
Dec Enviro	29 151,91 \$	13 034,72 \$	42 186,63 \$
Environnement LCL	32 032,04 \$	14 521,34 \$	46 553,38 \$
Laboratoires de la Montérégie	27 548,01 \$	19 415,83 \$	46 963,84 \$
Solmatech	48 967,85 \$	18 181,84 \$	67 149,69 \$
Groupe ABS inc.	Pas soumissionné	Pas soumissionné	Pas soumissionné

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par Mme Marie-Ève Goos et résolu d'accorder le contrat à Dec Enviro pour la surveillance environnementale et le contrôle qualitatif des matériaux, au montant de 42 186,63 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 03-077-24

SIGNATURE DU BAIL DE LA POPOTE

Considérant que la Popote roulante bénéficie d'un bail avec la municipalité d'Ange-Gardien pour la location de locaux au Centre communautaire;

Considérant que la Popote roulante a investi des sommes importantes pour l'amélioration des locaux du Centre communautaire qu'elle utilise;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser monsieur le maire Yvan Pinsonneault et la directrice générale madame Brigitte Vachon à signer un nouveau bail avec la Popote roulante, de 13 ans lequel tiendra compte des investissements consentis par la Popote roulante à l'amélioration des locaux du Centre communautaire, de la façon suivante :

- Aucun loyer annuel et forfaitaire ne sera payé par la Popote roulante pour toute la durée du bail;
- Advenant que la Municipalité décide de mettre fin au bail avant la fin du terme, une compensation de 10 000 \$ par année restante au bail sera versée à la Popote roulante dans les 90 jours de la cession du bail.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-078-24

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE YAMASKA

Considérant la demande d'appui reçue de la municipalité de Yamaska;

Considérant l'analyse de la réclamation des dépenses faites au Programme RECIM concernant la construction du Pavillon communautaire;

Considérant que la municipalité de Yamaska n'a pas atteint le montant maximal admissible de la subvention accordée;

Considérant les ajustements faits pour les directives de changement relatives aux points 12 et 13 du protocole d'entente et selon le guide du programme au point 5 à 50 % de leur coût, et ce, même si le montant maximal admissible de la subvention n'a pas été atteint;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que la municipalité d'Ange-Gardien appui la municipalité de Yamaska pour sa demande au ministre des Affaires municipales de revoir les points 12 et 13 relatifs aux modifications aux travaux (directives de changement) prévus à l'annexe A et le point 5 du guide du programme et d'accorder l'aide à 100 % comme coûts admissibles si le montant maximal de la subvention n'est pas atteint.

De transmettre copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la MRC de Pierre De-Saurel, ainsi qu'aux 148 municipalités de la région administrative de la Montérégie.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 03-079-24

MANDAT JURIDIQUE POUR LE CHEMIN GRANDE-LIGNE ET NOUVELLE ENTENTE

Considérant la résolution numéro 03-064-24 autorisant la préparation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), Volet Redressement, afin de procéder à la réfection du chemin de la Grande-Ligne dont la responsabilité est partagée avec la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, suivant une entente entre les deux municipalités intervenue le ;

Considérant l'importance des travaux à réaliser sur ledit chemin et les investissements qu'ils encourrent;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'accorder un mandat à Morency Société d'avocat de proposer une nouvelle entente de partage des responsabilités de l'entretien du Chemin de la Grande-Ligne qui tiendra compte des investissements réalisés et à réaliser sur ledit chemin.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-080-24

REMERCIEMENT DE MONSIEUR DANIEL LACOSTE

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles

Choquette et résolu de remercier monsieur Daniel Lacoste pour ses années de services comme membre du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 03-081-24

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL 19h	
Lundi 8 avril 2024	Lundi 12 août 2024
Lundi 13 mai 2024	Lundi 9 septembre 2024
Lundi 10 juin 2024	Mardi 15 octobre 2024
Lundi 8 juillet 2024	Lundi 11 novembre 2024
Lundi 9 décembre 2024	

Bienvenue à Roxane LeClerc, nouvelle membre du Comité consultatif d'urbanisme.

Bienvenue à Marie-Ève Goos, Geneviève Lavoie, Geneviève Moreau et Zachary Ménard dans le tout nouveau Comité consultatif de loisirs.



Le conseil d'administration de la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux

Chalet de l'érable

Notre dîner annuel à la Cabane à sucre
On vous attend en grand nombre à cette activité-bénéfice

Mercredi le 10 avril 2024 à 11h30
Chalet de l'Érable, 20 rue de la Citadelle, Saint-Paul-d'Abbotsford (via Grand rang St-Charles)

Le coût est de 35.00\$, taxes incluses. Pourboire non-compris.

S.v.p. CONFIRMEZ VOTRE PRÉSENCE auprès de : **Mme Lucette Lévesque (450) 469-2409** ou à un membre du conseil d'administration.

Au plaisir de vous rencontrer à ce repas traditionnel, toujours excellent !



Conférence : Les Femmes d'affaires en Nouvelle-France.

La Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux invite ses membres et la population à assister à la conférence de Madame Rainville qui va relater les exploits de ces femmes à l'époque des débuts de la Nouvelle-France.

Date : Le 23 avril 2024 à 19h30

Lieu : La Salle touristique, 11 chemin Marieville, Rougemont

Membre : gratuit Non-membre : 5\$

LE RÉSEAU
D'ÉCLAIREURS

INVITATION SPÉCIALE & GRATUITE

CONFÉRENCE POUR PARENTS D'ADOS

ET POUR TOUTE AUTRE PERSONNE EN LIEN AVEC NOS ADOS; INTERVENANTS, GRANDS-PARENTS, ETC.



RICHARD ROBILLARD

COMPRENDRE LE DÉVELOPPEMENT
DU CERVEAU DE L'ADO

DÉCODER SES COMPORTEMENTS,
ÉMOTIONS ET BESOINS

ASSUMER SON RÔLE DE PARENT ALPHA

ADOPTER DES INTERVENTIONS
RELATIONNELLES, POSITIVES ET ÉDUCATIVES

★★★★★

« JE NE VOULAIS PAS PERDRE UN SEUL MOT, M. ROBILLARD ÉTAIT SI INTÉRESSANT, MOTIVANT ET DRÔLE ! »

« JE L'AUROIS ÉCOUTÉ PENDANT DES HEURES » « WOW, J'AUROIS AIMÉ AVOIR CETTE CONFÉRENCE BIEN AVANT ! »

**Auditorium
MASSEY-VANIER**

10 | AVRIL | 2024
18h30

Inscription **NON-requise**

**Premier arrivé,
premier servi!**

ENVIRONNEMENT



Il y a eu **26 536** visites aux **écocentres**, soit une augmentation de **19 %** par rapport aux visites de 2022.

Vos efforts portent fruit! La MRC a un nouveau **record** pour la quantité d'ordures collectées par habitant avec **205,5 kg/habitant**. Le record précédent était de 214,4 kg/habitant en 2018. Il s'agit d'une diminution de 9 % par rapport à 2022.

Le projet pilote de cueillette de volumineux sur demande a été implanté dans les différentes collectes par la MRC. Cette nouvelle collecte a desservi 172 adresses.



Afin d'augmenter la participation à la collecte des **matières organiques**, la MRC a lancé la campagne « La gestion du bac brun, un jeu d'enfant » destinée aux gestionnaires et aux locataires de multilogements de 8+. Le projet est en collaboration avec deux autres MRC.



Le **Plan de gestion des matières résiduelles révisé 2024-2030** a été adopté, il s'agit d'un outil de planification et de gestion brossant un portrait du traitement des matières résiduelles produites et établissant les grandes orientations de la MRC dans ce domaine.

INCENDIE

Le **Bureau régional de prévention des incendies (BRPI)** a rempli son objectif au niveau des inspections avec **329 risques sur 304** qui ont été inspectés (108 %). Ces inspections visent à rendre les bâtiments les plus sécuritaires possibles.



En septembre, la MRC a donné le coup d'envoi des travaux de **prolongement du Parc régional linéaire La Route des Champs**. Situé sur l'emprise ferroviaire abandonnée entre Richelieu et Marieville, ce nouveau tronçon sera de près de **8 kilomètres**.



Le 15 septembre, le temps s'est arrêté pour 80 convives au Vignoble Coteau Rougemont avec **La Tablee des Moments Mémorables**, un souper de découvertes automnales.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Des entretiens de **cours d'eau** ont été réalisés sur une distance totale de 4,2 kilomètres.



Le **Plan de développement de la zone agricole révisé** a été adopté en mars et permet d'identifier de nouveaux enjeux et de réaliser un nouveau plan d'action sur un horizon de 5 ans. Il favorisera le développement, la mise en valeur ainsi que les activités agricoles du territoire.

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

Mme **Martine Lévesque**, conseillère aux entreprises, a reçu le **Prix de la relève AEQ** lors du congrès de l'Association des professionnels.les en développement économique. Nous sommes fiers de la compter parmi nous!



Félicitations à M. **Maxime Carmel**, de la Ferme Carmel d'Ange-Gardien, récipiendaire de la bourse de 10 000 \$ du Fonds d'aide à la relève agricole.



Les lauréats de la 25^e édition du **Défi OSEntreprendre** sont :

Commerce	Vert Jade
Exploitation, transformation et production	Poirier Ferme Florale
Services aux individus	ReFlex inc.
Services aux entreprises	Les Équipements Y-QUIP
Faire affaire ensemble	Les Gosseux d'Bois inc.

Dans le cadre du projet pilote surnommé **Axel**, un **Service régional de transport collectif à la demande**, près de **3 800 déplacements** ont été effectués.

Le service d'accompagnement pour la **gestion des ressources humaines** a vu le jour. Celui-ci permet aux entreprises de bâtir ou de bonifier leur structure RH, de soutenir l'embauche et la rétention de personnel et de donner des conseils et du soutien dans leur gestion RH.



La MRC a diffusé son premier **Plan d'action** en matière d'accueil, d'intégration et de pleine participation des personnes issues de l'**immigration**. Merci aux nombreux partenaires qui ont participé au projet!

En 2023, **28 nouvelles entreprises** ont été accompagnées par Mme Marie-Alexandra Dupré, conseillère aux entreprises, dont **dix** grâce à la mesure de **Soutien au travail autonome**.

Plus de **100 entreprises** ont été rencontrées par l'équipe du développement local et régional dans le but de faire connaître les services.

En matière de **développement local et social**, la MRC a siégé à une **vingtaine de tables** de concertation en lien avec le développement des communautés et elle est fière d'avoir collaboré à la mise sur pied de la Table de développement social du Haut-Richelieu-Rouville.

En novembre 2023, la MRC a participé, pour la première fois, à la **Semaine québécoise des rencontres interculturelles** et a organisé trois activités :

- Webinaire sur la rétention des travailleurs issus de l'immigration
- Atelier culinaire interculturel
- Soirée cinéma interculturel

Projet de règlement numéro 909-24 concernant la division du territoire de la Municipalité d'Ange-Gardien en 6 districts électoraux

À l'ensemble des électrices et des électeurs de la Municipalité d'Ange-Gardien

AVIS est, par la présente, donné par Madame Brigitte Vachon, directrice-générale et greffière-trésorière, qu'à la séance extraordinaire du 2 avril 2024, le Conseil municipal a adopté par résolution le projet de règlement intitulé « PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 909-24 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN EN 6 DISTRICTS ÉLECTORAUX ».

Ce projet de règlement divise le territoire de la municipalité en six districts électoraux et délimite ces districts de façon à assurer un équilibre quant au nombre d'électrices et d'électeurs dans chacun d'eux et quant à leur homogénéité socioéconomique. Chaque district est représenté par une conseillère municipale ou un conseiller municipal.

Les districts électoraux se délimitent (en utilisant autant que possible le nom des voies de circulation et en évitant la délimitation à l'aide des points cardinaux) comme suit :

DIVISION EN DISTRICTS

District électoral numéro 1 (285 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale est et de l'autoroute des Cantons-de-l'Est, le chemin de fer du CMQ, la ligne arrière de la rue principale (côté est), le prolongement de cette rue (direction nord-ouest), la ligne arrière de la route 235 (côté nord-ouest), la ligne arrière de la rue Laguë (côté ouest), son prolongement, l'autoroute des Cantons-de-l'Est, la limite municipale ouest, nord et est jusqu'au point de départ.

District électoral numéro 2 (334 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de l'autoroute des Cantons-de-l'Est (10) et de la limite municipale est, la limite municipale, la ligne arrière du rang Casimir (côté nord-est) et des rues suivantes : Principale (côté est), Laurent-Barré (côtés sud et est) et Saint-Jean (côtés sud et est); la rue Saint-Georges, une ligne droite passant au sud-est du 173-175 de cette rue et joignant le croisement du chemin de fer du CMQ avec l'autoroute des Cantons-de-l'Est (10) jusqu'au point de départ.

District électoral numéro 3 (294 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre du rang Casimir et de la limite municipale est, la limite municipale est, sud et ouest, l'autoroute des Cantons-de-l'Est, le prolongement de la ligne arrière de la rue Laguë (côté ouest), cette ligne arrière, la ligne arrière de la route 235 (côté ouest – jusqu'au chemin de fer du CMQ), la route 235, la ligne arrière de la rue Principale (côté est) et du rang Casimir (côté nord-est) et la limite municipale.

District électoral numéro 4 (339 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de l'autoroute des Cantons-de-l'Est et du chemin de fer du CMQ, le prolongement sud-ouest du 173-175 de la rue Saint-Georges, la ligne arrière de la rue Saint-Jean (côté est et sud – jusqu'à la rue Laurent-Barré), la rue Saint-Jean, la rue Principale, la limite nord du 306 rue Principale, son prolongement (excluant la rue Claudette), le chemin de fer du CMQ, la ligne arrière de la route 235 (côté ouest) le prolongement de la rue Principale (direction nord-ouest), la ligne arrière de cette rue (côté est) et la voie ferrée du CMQ jusqu'au point de départ.

District électoral numéro 5 (388 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre des rues Saint-Jean et Laurent-Barré, la ligne arrière de cette dernière rue (côté est et sud) et de la rue Principale (côté est), la limite sud du 457 de la rue Principale, la ligne arrière de cette rue (côté ouest) et de la rue Bernard (côté sud – jusqu'à la rue des Colibris), la rue Bernard et son prolongement, le chemin de fer du CMQ, le prolongement de la limite nord du 306 rue Principale (incluant la rue Claudette), la rue Principale et la rue Saint-Jean jusqu'au point de départ.

District électoral numéro 6 (423 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre des rues des Colibris et Bernard, la ligne arrière de la rue Bernard (côté sud) et de la rue Principale (côté ouest), la limite sud du 457 de la rue Principale, la ligne arrière de cette rue (côté est), la route 235, le chemin de fer du CMQ, le prolongement de la rue Bernard et cette rue jusqu'au point de départ.

Note : Lorsqu'il est fait mention d'autoroute, d'un chemin, d'un rang, d'une route et d'une rue, c'est le centre qu'il s'agit à moins d'avis contraire.

Le tout en référence au cadastre officiel du Québec.

AVIS est aussi donné que le projet de règlement est disponible, à des fins de consultation, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, aux heures régulières de bureau à l'adresse indiquée ci-dessous, sur rendez-vous seulement.

AVIS est également donné que tout électeur ou toute électrice, conformément à l'article 17 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (RLRQ,c. E-2.2), peut, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition au projet de règlement. Cette opposition doit être adressée comme suit :

Brigitte Vachon
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité d'Ange-Gardien
249, rue Saint-Joseph
Ange-Gardien, Québec JOE 1E0

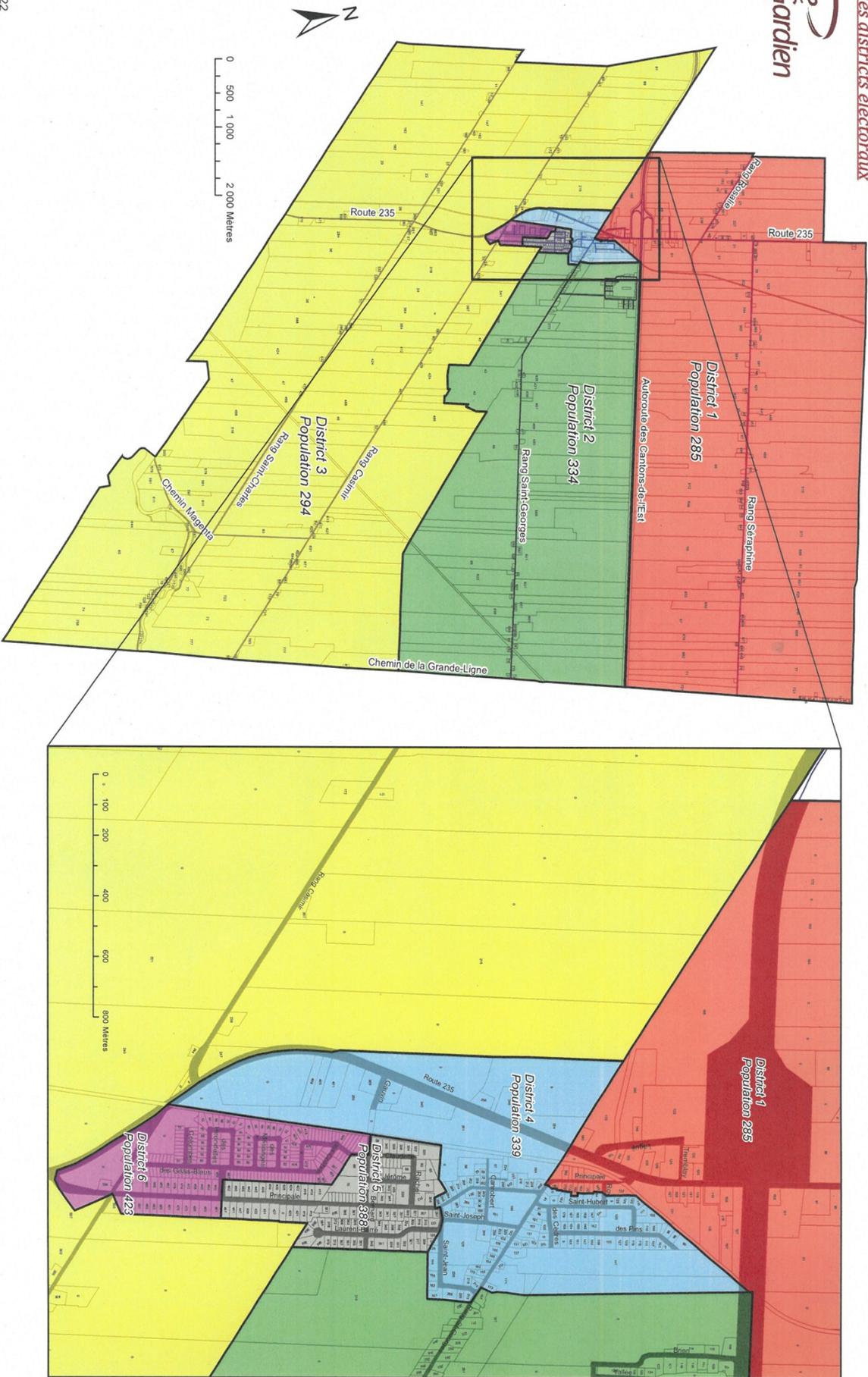
AVIS est de plus donné, conformément à l'article 18 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (RLRQ,c. E-2.2), que le Conseil tient une assemblée publique afin d'entendre les personnes présentes sur le projet de règlement si le nombre d'oppositions dans le délai fixé est égal ou supérieur à 100 électeurs.

Donné à Ange-Gardien ce 8^e jour d'avril deux mille vingt-quatre.

La greffière-trésorière,

Pour une version en couleur, visitez notre site internet au www.infoange.ca dans la section Avis public

Carte des districts électoraux



VENTE DE GARAGE

31 mai 2024

1-2 juin 2024



Règlement 863-20 concernant les animaux

ARTICLE 17

EXCRÉMENTS

Tout gardien d'un animal doit enlever sans délai les excréments produits par son animal, tant sur la propriété publique que privée, les déposer dans un contenant ou un sac fait de matière plastique étanche et disposer de ce contenant ou de ce sac en le déposant à même ses ordures ménagères.

Le présent article ne s'applique pas au gardien d'un chien guide.

FEU EXTÉRIEUR

Les **feux à ciel ouvert** sont autorisés sur un terrain privé, à l'extérieur du périmètre urbain, à **condition d'avoir obtenu un permis de brûlage**.

Un feu allumé dans un **foyer extérieur résidentiel** est autorisé sans permis, mais certaines conditions doivent être respectées (règlement 895-23 concernant les feux extérieurs).

« **Feu à ciel ouvert** » : Tout feu brûlant sans pare-étincelles ou tout feu qui pourrait se propager librement.

« **Foyer** » : désigne un ouvrage ou un contenant à l'intérieur duquel un feu est allumé ou maintenu allumé et qui est spécialement conçu à cet effet.



ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC

Audrey Bogemans

Députée d'Iberville

Bureau de circonscription

715 boul. Iberville, suite 102
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc,
J2X 4S7
450 346-1123

Audrey.Bogemans.IBER@assnat.qc.ca



AudreyBogemansCAQ



AudreyBogemans

TOC
TOC
toc!

MAISON
DISPONIBLE



325, rue Laurent-Barré



EST-CE QUE VOTRE DEMEURE RÉPOND
ENCORE À **VOS BESOINS?**

AVEZ-VOUS DÉJÀ PENSEZ À **VENDRE?**

JE SUIS DANS LE COIN,
CONTACTEZ-MOI!



RE/MAX
Professionnel inc.
Agence immobilière

Équipe *Arès*



Michel
ARÈS

Courtier immobilier inc.

C. 450 775-1657
B. 450 378-4120



- ✓ Résidentiel
 - ✓ Industriel
 - ✓ Commercial
 - ✓ Agricole
 - ✓ Installation septique
- Déneigement résidentiel et commercial**

Franois Robert 526, rang Séraphine
Président Ange-Gardien JOE 1E0
 Bureau: 450-293-5858 info@excavationfrancoisrobert.com
 Cellulaire: 450-360-9114 www.excavationfrancoisrobert.com
 Télécopieur: 450-293-5656 RBQ #5704-2350-01

GHISLAIN CÔTÉ
INC.
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Industriel - Commercial - Résidentiel - Agricole

450 293-7213

Nos écocentres

MARIEVILLE

135, ch. du Ruisseau Saint-Louis Est (route 227)

Hiver (29 octobre au 31 mars)

Ouvert du jeudi au samedi de 9h à 16h30

Été (Avril au 28 octobre)

Ouvert du mercredi au samedi de 9h à 16h30

SAINT-CÉSAIRE

275, route 112

Hiver (26 novembre à mars)

FERMÉ

Été (13 avril au 25 novembre)

Ouvert du jeudi au samedi de 9 h à 16 h 30



DISTAG inc.
 FOURNISSEUR D'INTRANTS AGRICOLES ET TRANSPORTS

506, rue Principale, Ange-Gardien

info@distag.ca

Distributeur des produits



POUR VOS BESOINS EN :

Engrais de printemps et d'automne

Chaux

Semence à gazon Verdi-Pro
 (Sac de 4 kg et 10 kg)



**NOUVEAU
 PRODUIT
 DISPONIBLE**

Vermicompost
 Produit local
 BIO
 et efficace

Tél. : 450 293-5895

QUELQUES POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

- Dépôt du rapport financier 2023;
- Adoption du Programme régional de réalisation des plans d'intervention en incendie;
- Travaux de rechargement, nivelage et compaction sur un tronçon du rang Saint-Charles;
- Adoption du règlement numéro 908-24 décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Lanoue 1ère et 2e répartition;
- Adoption du règlement numéro 906-24 modifiant le règlement numéro 879-21 concernant la circulation et le stationnement afin de régulariser une situation et d'interdire le stationnement sur la rue Saint-Jean devant l'École Jean-XXIII;
- Adoption du règlement numéro 907-24 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

ORGANISMES

POPOTE ROULANTE

Service de repas les mardis et jeudis aux personnes de 60 ans et plus, aux gens malades ou en convalescence et aux nouvelles mamans*.

Prix : 5 \$ (*nouvelles mamans : 6 \$)

Commandez votre repas la journée même, avant 9 h au 450 293-3987.

Pour des funérailles célébrées avant midi, contactez Nicole Voghell au 450 577-4869

Friperie de l'Ange

ORGANISME À BUT NON LUCRATIF

en redistribuant nos profits dans notre communauté: élèves, familles, aînés et nous sommes à l'écoute dès qu'il y a besoin.

Responsable : Lise Dugal 450-337-1209 450-293-2277

FADOQ



Local FADOQ situé au 249, rue Saint-Joseph, Ange-Gardien. Pour informations, communiquez avec mesdames Claudette au 450 293-2217 ou Suzanne 450 293-4504

Calendrier des collectes

Pour plus d'informations sur les collectes :

450 693-2ECO (2326)

infocollectes@mrcrouville.qc.ca

www.mrcrouville.qc.ca/au-service-des-citoyens/environnement/info-collectes

Inscriptions obligatoires pour les collectes de volumineux et de branches

Légende

-  Collecte matières domestiques
-  Collecte matières recyclables
-  Collecte matières organiques
-  Séance du conseil municipal
-  Feuilles, chaume et brindilles
-  Collecte de branches

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MAI

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	